

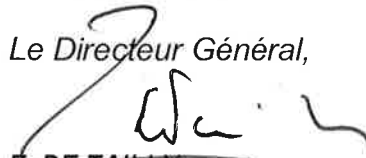


**ATTESTATION**  
**PREVUE A L'ARTICLE 525 DE L'ACTE UNIFORME OHADA**  
**RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à la somme de **1 027 300 582 (Un milliard vingt-sept millions trois cent mille cinq cent quatre-vingt-deux Francs CFA)**.

Le 26 avril 2019

Le Directeur Général,

  
E. DE TAILLY

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminée par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à **1 027 300 582 (Un milliard vingt-sept millions trois cent mille cinq cent quatre-vingt-deux Francs CFA)**, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Le 26 avril 2019

Les commissaires aux comptes :

  
PricewaterhouseCoopers  
Geoffroy KAMGA  
Associé

  
ECA - Ernst & Young Cameroun  
Abdoulaye MOUCHILI  
Associé